

**Assemblée générale**Distr.: Limitée  
13 avril 2004Français  
Original: Anglais**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**

Quarante-septième session

Vienne, 2-11 juin 2004

Point [7] de l'ordre du jour provisoire\*

**Application des recommandations de la troisième Conférence  
des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations  
pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)****Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des  
recommandations de la troisième Conférence des Nations  
Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de  
l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

Additif\*\*

**III. Progrès réalisés dans l'application des recommandations****C. Activités des organismes du système des Nations Unies ayant  
contribué à l'application des recommandations d'UNISPACE III****1. Issue de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales**

1. La Réunion interorganisations sur les activités spatiales qui, depuis sa création en 1975, assure la coordination des activités spatiales et la coopération en ce domaine, a contribué aux travaux du Sous-Comité scientifique et technique à l'occasion de l'examen du point de l'ordre du jour relatif à la coordination et la coopération interorganisations dans le cadre d'un plan de travail triennal (voir le paragraphe [...]), a présenté au Sous-Comité un ensemble de propositions pour qu'il les examine. Ce faisant, elle a créé une synergie entre l'action qu'elle-même et le Comité ainsi que le Sous-Comité scientifique et technique mènent pour sensibiliser

---

\* A/AC.105/L.256.

\*\* Le présent document a été établi à l'issue de consultations officieuses du groupe de travail que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a créé pour établir le rapport que le Comité doit présenter à l'Assemblée générale pour l'examen des progrès réalisés dans l'application des recommandations d'UNISPACE III.



davantage les organes et organismes des Nations Unies qui n'en ont pas encore tiré parti à la contribution que les sciences et les techniques spatiales et leurs applications peuvent apporter à l'exécution des programmes de travail dans les domaines économique, social et culturel.

2. Ainsi, une enquête menée par le Bureau des affaires spatiales en 2001 (voir A/AC.105/C.1/L.241 et Add.1) a montré que les organismes des Nations Unies, en particulier au niveau de la direction, ne se rendaient guère compte de la pertinence des activités spatiales au regard de leur mandat, notamment pour ce qui touchait de près à la promotion du développement durable.

3. En ce qui concerne les obstacles à une plus grande exploitation des applications et des services spatiaux, la Réunion a noté que la composition des organes directeurs variait d'un organisme des Nations Unies à l'autre. Ainsi, les délégations d'un État donné qui assistaient à des réunions d'organes intergouvernementaux des Nations Unies différents n'étaient pas nécessairement au fait de leurs positions et orientations respectives sur des questions spatiales de même ordre. La Réunion a donc estimé qu'il serait possible d'instaurer une coordination plus étroite et un échange d'informations plus opportun entre les agences d'un même État représentées dans les différentes instances où étaient traitées les questions relatives aux activités spatiales, et que cela pourrait se faire par le biais des dispositifs nationaux en place, ce qui permettrait des efforts de coordination semblables à ceux que déploient les organismes des Nations Unies au niveau des secrétariats.

4. La Réunion a intensifié son action de coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies. C'est ainsi qu'elle a décidé, notamment, de créer un site Web unique qui donnerait des renseignements sur les activités de formation théorique et pratique organisées au sein du système dans les domaines liés à l'espace. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications qui s'est tenue en 2003, les membres de la Réunion qui étaient concernés ont convenu de s'informer mutuellement de leurs positions sur la protection des bandes de radiofréquence nécessaires pour leurs activités.

5. Le rapport annuel du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales, publié pour la première fois en 1975, donne des informations exhaustives sur les activités spatiales des organismes des Nations Unies. Après UNISPACE III, la Réunion en a modifié plusieurs fois l'agencement de manière à ce qu'il s'aligne sur celui de la Déclaration de Vienne et que lecteur puisse repérer les organismes menant des activités qui répondent à telle ou telle recommandation énoncée dans ce texte. La Réunion a aussi décidé d'en faire un outil qui lui permet d'axer ses débats sur des activités et initiatives spécifiques que le système des Nations Unies tout entier devrait soutenir.

6. Dans sa résolution 56/51 du 10 décembre 2001, l'Assemblée générale notait que le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait écrit au Secrétaire général pour appeler son attention sur la nécessité de prendre davantage en compte les contributions des sciences et des techniques de l'espace à la réalisation des objectifs des grandes conférences des Nations Unies et invitait tous les organismes du système à dresser un inventaire des recommandations des grandes conférences des Nations Unies qui pourraient être appliquées grâce aux sciences et aux techniques spatiales. Donnant suite à cette

disposition, la Réunion a dressé la liste des mesures recommandées dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable<sup>1</sup>, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), pour lesquelles les sciences et les techniques spatiales et leurs applications étaient directement ou potentiellement pertinentes, et elle a décidé de prier les organismes des Nations Unies de la compléter en indiquant leurs propres activités et programmes spatiaux en rapport avec ces mesures. Le Comité a souscrit à la proposition de la Réunion tendant à ce que les États Membres du Comité fassent de même. Une fois établie, cette liste intégrée donnera un aperçu complet des mesures prises par tous ceux qui mènent des activités spatiales pour donner suite aux décisions du Sommet mondial.

7. À l'issue d'UNISPACE III, certains organismes des Nations Unies qui n'avaient jusque-là pas participé à la Réunion se sont mis à contribuer à ses travaux; il s'agit notamment du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Les organismes qui avaient pris part à la Réunion, comme le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union internationale des communications (UIT), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ont continué d'apporter leur concours à ses travaux.

8. Afin d'intensifier encore ses échanges avec les États membres du Comité, la Réunion, depuis la session qu'elle a tenue en 2004, tient une séance informelle à laquelle les représentants de ces États sont invités. La première de ces séances, à laquelle ont participé 10 organes et organismes des Nations Unies et 13 États membres du Comité, a traité des défis que le système des Nations Unies est appelé à relever et des perspectives qui s'offrent à lui concernant la formation théorique et pratique dans les disciplines en rapport avec les questions spatiales.

9. Pour ce qui est du renforcement des capacités, la Réunion, en concertation avec les États membres du Comité, a pris des mesures en vue d'intensifier la coopération interorganisations et d'employer ainsi au mieux les ressources disponibles. Elle a décidé de dresser la liste, avec la participation des États membres du Comité, du matériel, des supports de formation théorique et pratique, des ensembles de données satellites et d'autres supports que les organes et organismes des Nations Unies mettent à la disposition des bénéficiaires des projets de coopération technique destinés à renforcer les capacités. Cette liste sera mise à la disposition de l'ensemble du système des Nations Unies.

## **2. Réalisations du Bureau des affaires spatiales**

10. À l'issue d'UNISPACE III, le Bureau des affaires spatiales a élaboré un plan d'action conforme aux dispositions de la résolution 54/68 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 1999, plan que le Comité a approuvé en 2000.

11. Pour ce qui est d'intensifier l'action que le Comité et ses sous-comités mènent concernant la promotion de la coopération internationale aux fins de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, le Bureau a prêté un appui technique et administratif aux équipes que le Comité a créées pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III. Il a également prêté avis sur les questions de fond aux équipes qui lui en ont fait la demande, et ce notamment par le biais des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

12. Le Bureau a lancé en 2002 un programme de renforcement des capacités en droit spatial. Il a, à ce jour, obtenu les réalisations suivantes:

a) Lancement d'une série d'ateliers de travail sur le droit de l'espace: deux ateliers se sont déroulés à ce jour, l'un à La Haye en 2002 et l'autre à Daejon (République de Corée) en 2003, qui ont contribué à l'action que le Sous-Comité scientifique et technique mène afin que les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace soient correctement appréhendés et acceptés;

b) Établissement et diffusion de documents et publications se rapportant à l'espace, dont un rapport annuel sur l'état des adhésions aux divers accords multilatéraux internationaux relatifs à l'espace, ainsi que des signatures et ratifications correspondantes;

c) Mise en place d'une base de données sur le droit de l'espace des divers pays, constamment mise à jour;

d) Établissement et mise à jour d'un répertoire des possibilités de formation théorique au droit spatial, avec indication des établissements qui dispensent des stages et des cours dans cette discipline.

13. Lors de la planification et de l'exécution des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales faisant suite à UNISPACE III, le Spécialiste pour les applications des techniques spatiales a retenu une nouvelle stratégie en vue de renforcer ces activités, comme l'Assemblée générale l'avait demandé au paragraphe 11 d) de sa résolution 54/68. Le Programme est à présent axé sur quelques domaines prioritaires pour les pays en développement et fixe des objectifs susceptibles d'être atteints à brève ou à moyenne échéance, ainsi que sur quelques activités de renforcement des capacités à long terme.

14. Les thèmes prioritaires du Programme sont les suivants: a) gestion des catastrophes; b) communications par satellites pour les applications de téléenseignement et de télémédecine; c) surveillance et protection de l'environnement, y compris la prévention des maladies infectieuses; d) gestion des ressources naturelles; e) enseignement, renforcement des capacités et recherche dans le domaine des sciences spatiales fondamentales. Les activités du Programme portent aussi sur d'autres domaines: développement des capacités dans les technologies de base, par exemple dans l'exploitation des systèmes mondiaux de navigation et de localisation par satellites; retombées des techniques spatiales; exploitation de petits et microsatellites; et promotion de la participation du secteur privé. Dans chaque domaine prioritaire, les deux principaux objectifs du Programme sont: a) renforcer les capacités; b) sensibiliser les décideurs afin de renforcer l'appui local à l'exploitation opérationnelle des techniques spatiales.

15. Dans le cadre du Programme, des modules de formation ont été lancés, consistant en une série d'ateliers régionaux et d'activités de suivi. Les ateliers régionaux sur l'exploitation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes postérieurs à UNISPACE III ont débuté en 2000; à la fin de 2003, on avait organisé cinq ateliers régionaux et commencé à définir et à élaborer des projets pilotes de suivi pour l'Afrique australe et l'Amérique du Sud. On a en outre organisé, au cours de la période 2001-2003, une série de quatre ateliers régionaux et de deux réunions internationales sur l'exploitation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite. La seconde réunion internationale, tenue en décembre 2003, a défini des projets et activités de suivi prioritaires qui devraient bénéficier de l'appui du Programme pour la période 2004-2005.

16. Le nombre des ateliers et stages de formation organisés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales s'est accru au cours des dernières années. Un concours est par ailleurs apporté à d'autres stages et ateliers organisés par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales pour les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes.

17. Depuis UNISPACE III, le nombre de demandes de services consultatifs techniques que le Bureau a reçues d'États membres ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ne cesse d'augmenter. Le Bureau répond désormais également à des besoins opérationnels, par exemple dans le cadre de l'accord conclu avec la Charte internationale sur l'espace et les catastrophes majeures<sup>2</sup> qui, depuis juillet 2003, lui permet de fournir en permanence des services aux organismes des Nations Unies qui requièrent des données et informations spatiales pour intervenir d'urgence en cas de catastrophe. Entre juillet 2003 et [mars 2004], cet accord a été invoqué à cinq reprises à la demande d'organismes des Nations Unies, pour faire face aux inondations qui ont eu lieu au Népal et en République dominicaine, aux glissements de terrain intervenus aux Philippines et aux séismes qui ont touché l'Indonésie et le Maroc. À l'heure actuelle, cinq organismes des Nations Unies (Bureau des affaires spatiales, UNOPS, HCR, UNESCO et OMS) ont communiqué les coordonnées de leurs correspondants et participent à cet accord.

18. On a par ailleurs mis en place, dans le cadre du Programme, un réseau de diffusion auprès des organismes africains de données satellites relatives à l'ensemble du continent. Grâce à un apport du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, on a également commencé à diffuser, sur demande, des données Landsat relatives à toute région présentant un intérêt pour ces organismes.

19. Toujours dans le cadre du Programme, on a intensifié l'appui porté aux anciens participants d'ateliers de formation pour les aider à mettre en place une masse critique de personnels formés à l'exploitation des techniques spatiales dans les pays en développement. Le projet exécuté entre 2001 et [2004] en vue d'évaluer l'impact local de la série de stages internationaux ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection, lesquels ont débuté en 1990, en est l'illustration. Il s'agissait d'évaluer les incidences de ces stages sur le plan local, d'en recenser les facteurs clefs de succès et les principaux obstacles, et de déterminer la nature et l'ampleur de l'appui à apporter aux travaux des anciens stagiaires.

20. Par ailleurs, on a développé les activités de sensibilisation des jeunes. Une série de colloques sur la promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales, organisés en partenariat avec le Gouvernement autrichien et l'Agence spatiale européenne (ESA) de 2000 à 2002, a donné l'occasion à de jeunes spécialistes et étudiants d'échanger des informations et des données d'expérience en matière de promotion des activités spatiales.

21. Ces colloques ont contribué à étoffer les travaux du Conseil consultatif de la génération spatiale, constitué de jeunes spécialistes et d'étudiants intéressés par les activités spatiales et venant de divers pays. Les assemblées annuelles du Conseil, qui se sont tenues à l'occasion de ces colloques, ont permis de passer en revue les activités entreprises et de planifier les activités à venir. Le Conseil a notamment sollicité et obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité, ce qui lui permet de participer à ses travaux; l'Assemblée générale a d'ailleurs, dans sa résolution 56/51 du 10 décembre 2001, approuvé la décision du Comité d'accorder ce statut au Conseil.

22. L'Assemblée générale ayant proclamé la Semaine mondiale de l'espace (qui se déroule du 4 au 10 octobre), comme l'avait recommandé UNISPACE III, le Bureau des affaires spatiales a étroitement collaboré avec la Spaceweek International Association, organisation non gouvernementale dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité, à la célébration de la Semaine partout dans le monde, favorisant à cette fin l'organisation de manifestations spéciales visant à mieux faire prendre conscience, dans le monde entier, de l'importance des questions spatiales au regard du développement humain.

23. L'exposition spatiale permanente qui se tient à l'Office des Nations Unies à Vienne a été réaménagée en 2001. Présentant désormais un programme informatique interactif, un fragment de roche lunaire, la reproduction d'une expérience de vie dans une biosphère embarquée sur la Station spatiale internationale, des modèles d'engins spatiaux et de fusées ainsi que des images satellite, elle continue d'intéresser de nombreux visiteurs du Centre international de Vienne, en particulier des écoliers, et aide à mieux faire comprendre l'intérêt des activités spatiales.

24. Le Bureau a étoffé son Service international d'information spatiale. On peut désormais consulter sur son site Web l'index du Registre où sont consignés les lancements d'objets spatiaux ainsi que l'index de l'état des signatures et des ratifications des cinq traités internationaux relatifs à l'espace.

### **3. Réalisations des organismes des Nations Unies**

25. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale priait instamment les organes, les organismes et les programmes des Nations Unies de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne. Pour donner suite à cette disposition, certains d'entre eux ont pris une part active aux travaux des équipes. Ainsi, l'OMM, en sa qualité de coprésident, a beaucoup aidé l'Équipe sur les prévisions météorologiques et climatiques à élaborer ses recommandations et à établir son rapport. L'UIT, par la mise en place d'un tableau d'affichage électronique sur le Web, a permis aux membres de l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite d'échanger des documents et les a tenus informés des travaux de la Conférence mondiale des radiocommunications concernant les spectres des fréquences radioélectriques pour ces systèmes. Des

organes et organismes des Nations Unies tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'UNOPS, le PNUE, le HCR, l'UNESCO et l'OMM ont contribué aux travaux de l'Équipe sur la gestion des catastrophes. L'UNESCO a joué un rôle capital dans l'élaboration d'une série de recommandations de l'Équipe sur le renforcement des capacités. Dans un esprit de coopération, beaucoup d'autres organismes ont répondu aux demandes d'informations sur leurs travaux que les équipes leur ont adressées.

26. Certains organes et organismes des Nations Unies mènent, dans le cadre de la mission qui est la leur, des activités qui contribuent à l'application des recommandations d'UNISPACE III, notamment celles en faveur du développement durable. Nombre d'entre eux réalisent des activités destinées à renforcer les capacités des pays en développement en matière d'exploitation des activités spatiales.

27. Tout de suite après UNISPACE III, la deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, organisée par la CESAP et qui s'est tenue à New Delhi en novembre 1999, a concrétisé les recommandations d'UNISPACE III en actions régionales, adoptant la Déclaration de Delhi sur les applications des techniques spatiales à l'amélioration de la qualité de la vie en Asie et dans le Pacifique au cours du nouveau millénaire et la Stratégie et Plan d'action concernant les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique pour le prochain millénaire. La deuxième phase du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE), lancée à l'issue de la Conférence ministérielle, favorise la mise en place de dispositifs de coopération régionale et l'exploitation d'applications des techniques spatiales dans des domaines prioritaires tels que l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la gestion des catastrophes naturelles et l'atténuation de la pauvreté. La Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace de la CESAP, instituée en juillet 2002, s'est employée à promouvoir l'exploitation des applications des communications par satellite aux fins du développement durable et à préparer le Sommet mondial sur la société de l'information. Par ailleurs, toutes les activités de la deuxième phase de PRORESPACE font une large part au renforcement des capacités et au développement des ressources humaines.

28. Le PNUE – par le biais du Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, cadre international de portée étendue, permettant d'analyser l'environnement mondial depuis 1995 grâce à un réseau d'une quarantaine d'institutions du monde entier – et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont réalisé des activités en rapport avec la stratégie de protection de l'environnement et les stratégies connexes de surveillance du milieu ambiant. Le Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, dont la troisième livraison a été publiée en mai 2003 et la quatrième est prévue pour 2007, s'accompagne d'un annuaire, le *GEO Yearbook*, dont le premier, portant sur 2003, a été publié en mars 2004.

29. Pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles, le programme de surveillance des cultures illicites de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime associe l'observation au sol et la télédétection pour aider les États Membres à surveiller l'étendue, sur leur territoire, des cultures illicites de plantes servant à

fabriquer des stupéfiants et en déterminer l'évolution. Le projet relatif à la carte de l'occupation des terres et la base de données géoréférencées pour l'Afrique (projet AFRICOVER) de la FAO a permis de mettre au point, de manière interactive, un système de classification de l'occupation du sol qui est devenu de fait une norme internationale pour la cartographie en la matière et qui est considéré comme étant une norme ISO. Il a d'ailleurs servi de modèle pour un projet semblable, ASIACOVER, auquel participent sept pays d'Asie, et qui se déroule dans le cadre du Réseau mondial sur le couvert végétal, initiative bénéficiant du soutien de la FAO et du PNUE. Toujours dans le cadre de la FAO, le Système avancé d'observation en temps réel de l'environnement (ARTEMIS) permet d'évaluer, sur le long terme et au moyen d'images satellite à faible résolution, l'évolution de la végétation et le régime des précipitations, ces données étant ensuite exploitées par le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), lequel relève aussi de la FAO. Les organismes participant au Partenariat pour la Stratégie mondiale intégrée d'observation (ou Partenariat IGOS) ont avancé dans la mise en place et l'exploitation de la Stratégie, comme cela avait été recommandé dans la Déclaration de Vienne. La FAO, l'OMM, le PNUE et l'UNESCO jouent toujours à cet égard un rôle capital et ont en particulier contribué au développement, à la planification et à l'exploitation du Système mondial d'observation du climat (SMOC), du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) et du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS).

30. Le programme spatial que l'OMM a lancé en mai 2003 pour améliorer la prévision météorologique et climatique a pour objet de coordonner toutes les activités spatiales que cette organisation mène en matière d'environnement; il permettra aussi de définir les grandes orientations des programmes de l'OMM ainsi que des programmes réalisés en partenariat concernant la télédétection aux fins de la météorologie, de l'hydrologie et des disciplines apparentées ainsi que de leurs applications. À long terme, il s'agit, d'une part, de participer à la mise en place du Système mondial d'observation (SMO), système coordonné d'observations au sol et par satellites, l'accent portant aussi bien sur les satellites opérationnels d'observation de l'environnement que sur les satellites scientifiques et, de l'autre, de promouvoir un enseignement de qualité dans les disciplines relatives à l'espace.

31. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui assure le secrétariat de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, a pris part à l'action visant à faire appel aux techniques spatiales – observation de la Terre et satellites de communication, notamment – pour atténuer les effets des catastrophes. Le PNUE a lui aussi pris une part active aux travaux de l'Équipe et a notamment élaboré et mis en œuvre le Cadre stratégique pour la prévention, la planification préalable, l'évaluation, l'intervention et l'atténuation en cas d'éco-urgence et dressé l'inventaire des systèmes d'alerte avancée sous la forme d'une base de données accessible par Internet. Venant s'ajouter aux activités que réalise sa Division de l'alerte rapide et de l'évaluation en vue de diffuser des données et des informations, d'évaluer les facteurs de vulnérabilité et de risque, et de donner une alerte avancée, le PNUE a formulé une stratégie intégrée en faveur du renforcement des capacités institutionnelles et mis en place en Afrique un réseau régional permettant d'accéder plus facilement à l'information relative aux catastrophes.



32. La FAO a institué en 2002 la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation, chargée d'appuyer, par le biais d'informations obtenues de plus en plus souvent par des moyens spatiaux, les secours destinés aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches de pays en développement touchés par des catastrophes. Par ailleurs, le programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets que l'OMM a créé en mai 2003 permettra de coordonner toutes les activités pertinentes de cette organisation avec celles des organismes internationaux, régionaux et nationaux compétents et de diffuser des alertes de plus en plus fiables et précises en cas de phénomènes météorologiques et climatiques violents.

33. L'UNESCO a lancé en 2002 le projet d'éducation spatiale destiné à renforcer les capacités et à sensibiliser l'opinion. Il s'agit notamment d'améliorer l'enseignement pré-universitaire des disciplines en rapport avec l'espace, en particulier dans les pays en développement, de favoriser l'inscription de ces disciplines dans les programmes d'enseignement ainsi que la formation d'enseignants, d'éducateurs et de jeunes spécialistes, d'aider les enseignants et les éducateurs à élaborer des supports pédagogiques adaptés à leurs besoins, et de contribuer à former la prochaine génération de travailleurs du secteur spatial.

34. Dans le cadre du remaniement de son organigramme intervenu en 2003, l'OMS a institué un service chargé de l'e-santé, composé de cinq unités qui s'occupent notamment de la télédétection et des systèmes d'information géographique (SIG) ainsi que de la télésanté. Ce service a facilité la collaboration entre l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies, ses travaux venant s'ajouter à ceux du comité de la santé du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications. Le Bureau régional des Amériques de l'OMS a récemment apporté son concours au réseau interaméricain sur l'utilisation des SIG et de la télédétection pour lutter contre les maladies infectieuses. Le programme de l'OMS de lutte contre l'onchocercose a permis d'éradiquer cette maladie dans sept pays d'Asie occidentale, les techniques spatiales de surveillance des bassins hydrologiques ayant été utilisées aux fins de la pulvérisation de produits destinés à éliminer les larves qui en sont le principal vecteur. Par ailleurs, l'OMS exploite des images matricielles obtenues à partir d'images satellite pour établir notamment des cartes d'occupation des sols, de la densité de la population et des réseaux routiers et hydrologiques ainsi que des modèles numériques de terrain, de sorte à déterminer l'accessibilité aux services de santé; l'on peut, grâce à ces cartes, envisager de déplacer, restructurer et maximiser les ressources humaines, matérielles et financières au profit des populations les plus désavantagées.

35. Le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique mène des activités en rapport avec plusieurs des recommandations d'UNISPACE III. Ce groupe, créé en mars 2000 par le Comité administratif de coordination (devenu depuis le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), est chargé de coordonner les activités des organismes des Nations Unies en matière d'information géographique et de formuler des orientations y relatives. C'est dans ce cadre que la FAO, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), le PNUE et d'autres organismes, met en place le réseau GeoNetwork, infrastructure globale d'information sur les activités spatiales créée selon des normes internationales grâce à laquelle les divisions de la FAO, les États membres de cette organisation, les organismes des Nations Unies, le Groupe

consultatif pour la recherche agricole internationale et d'autres parties intéressées pourront mieux accéder à l'information spatiale et l'exploiter de manière intégrée. La prise de décisions en matière de développement durable sera facilitée par cette exploitation de l'Internet en tant que dispositif interopérable d'échange de l'information entre les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les milieux scientifiques.

#### **D. Activités en rapport avec les recommandations d'UNISPACE III des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité**

36. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale priait instamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les industries menant des activités liées à l'espace de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne. Pour sa part, le Comité, lorsqu'il a créé les diverses Équipes en 2001, a souligné l'importance des organismes non gouvernementaux au regard de l'application des recommandations d'UNISPACE III et a convenu que les Équipes devaient recenser activement ceux qui pourraient être invités à participer à leurs travaux. C'est ainsi qu'en mars 2004, 10 des 18 organismes internationaux dotés du statut d'observateur permanent auprès du Comité ainsi que 3 organisations intergouvernementales et 14 organisations non gouvernementales ont participé en qualité de membre aux travaux d'au moins une Équipe.

37. L'Équipe sur la gestion des catastrophes, qui a décidé de tenir des réunions élargies, a permis aux entreprises privées de construction et d'exploitation de satellites ainsi qu'au secteur de l'assurance de participer à ses travaux. L'Agence spatiale européenne (ESA), la Commission européenne et l'International GPS Service ont largement contribué aux travaux de l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, laquelle a également tiré parti, pour la formulation de ses recommandations, d'apports d'ordre technique d'organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux tels que l'Association internationale des instituts de navigation, la Fédération internationale des géomètres et le Bureau International des Poids et Mesures. L'Union astronomique internationale (UAI) et le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), par le biais de son Groupe de travail sur l'éducation, la formation et le renforcement des capacités, ont aidé l'Équipe sur le renforcement des capacités à formuler ses recommandations.

38. L'Équipe sur les objets gravitant sur une orbite proche de la Terre a tiré avantage des apports du Comité de la recherche spatiale (COSPAR), de l'UAI et de la Spaceguard Foundation, qui en sont membres. Elle a également collaboré avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tirant parti des travaux relatifs aux objets proches de la Terre que cette organisation mène dans le cadre de son Forum mondial de la science. Des organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux ont répondu à l'enquête qu'a lancée l'Équipe sur la sensibilisation, donnant à cette occasion des renseignements sur leurs activités de vulgarisation et formulant des propositions en vue de mieux sensibiliser les décideurs et l'opinion publique aux avantages que présentent les activités spatiales.

39. Le Conseil consultatif de la génération spatiale a créé des groupes de travail chargés d'examiner l'application de la quasi-totalité des recommandations énoncées dans la Déclaration de Vienne et a présenté des propositions et recommandations au Sous-Comité scientifique et technique à sa quarantième session pour examen, si nécessaire et selon qu'il convient, notamment par les équipes. Certains organismes, comme l'ESA et l'UAI, ont facilité l'application de certaines recommandations d'UNISPACE III en donnant au Comité et à ses organes subsidiaires des informations d'ordre technique utiles pour l'examen de certains points de leur ordre du jour.

40. Des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont, à l'issue d'UNISPACE III, entrepris de nombreuses activités concernant la surveillance de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Ainsi, après la réunion du Conseil européen à Göteborg (Suède) en juin 2001, l'ESA et la Commission européenne ont lancé l'initiative de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) destinée à fournir des renseignements objectifs et opérationnels pertinents pour les diverses politiques de développement durable dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, des pêches, des transports et du développement régional. Le CEOS, pour sa part, a lancé un programme de suivi du Sommet mondial pour le développement durable qui illustre sa volonté permanente d'œuvrer au développement durable et à la réalisation des objectifs du Sommet. Ce programme constitue un cadre commun pour les activités que les organismes du CEOS entreprennent séparément pour donner suite aux mesures décidées par le Sommet. C'est dans ce cadre que l'ESA a lancé le projet TIGER qui vise à répondre aux besoins des pays africains en matière de gestion des ressources en eau. Pour répondre à la demande croissante de données plus fréquentes et plus complètes, l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques et l'ESA ont entamé le développement du système Météosat seconde génération, qui devrait permettre, grâce à la collecte de données exhaustives, de repérer et de prévoir plus rapidement les phénomènes climatiques extrêmes.

41. La Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", dont l'ESA et le Centre national français d'études spatiales (CNES) ont annoncé l'adoption lors d'UNISPACE III, est entrée en vigueur en novembre 2000 (voir par. [...]). En application de la Charte, les images obtenues par les satellites des agences qui en sont membres peuvent être transmises, en cas de catastrophe, aux autorités responsables de la protection civile des pays touchés et aux organismes des Nations Unies. À la fin de 2003, les dispositions de la Charte avaient été invoquées 41 fois, à l'occasion de catastrophes naturelles – séismes, éruptions volcaniques, glissements de terrain ou inondations – survenues dans divers pays.

42. L'Organisation internationale de communications spatiales INTERSPOUTNIK exécute un certain nombre de projets visant à combler l'écart entre pays développés et pays en développement, notamment la mise en service d'une constellation de petits satellites de communication de sorte à réduire le coût de la licence d'exploitation et accroître le nombre des utilisateurs potentiels. Ces activités contribuent au partage des connaissances en ce sens qu'elles favorisent l'accès universel aux communications par satellites.

43. L'une des initiatives qu'a prises la Société internationale de photogrammétrie et télédétection (SIPT) devrait ouvrir la voie à de nouvelles sources de financement

aux fins de l'application des recommandations d'UNISPACE III. Il s'agit de la mise en place d'une fondation qui sera chargée d'administrer un programme international ambitieux et à large participation qui accordera des dons, des bourses d'étude, des matériels de formation et d'autres formes d'aide à caractère scientifique à des personnes et des organisations compétentes qui font progresser, par leurs travaux de recherche ou leurs applications, les sciences et techniques en rapport avec les disciplines dont s'occupe la SIPT.

44. À l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable, le CEOS s'est activement employé à coordonner l'action de ses membres destinée à illustrer l'utilité des applications spatiales aux fins de ce mode de développement. Les exposés et démonstrations qu'il a présentés et les informations qu'il a diffusées à cette occasion ont contribué à sensibiliser davantage les décideurs et le grand public à l'importance des activités spatiales, à promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale, à favoriser l'exploitation accrue, par les organismes des Nations Unies et par le secteur privé, des systèmes et des services liés à l'espace et à améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète. Le programme de suivi qu'il a élaboré prévoit la réalisation d'activités en rapport avec les recommandations d'UNISPACE III dans les cinq domaines suivants: a) éducation, formation et renforcement des capacités; b) gestion des ressources en eau; c) gestion des catastrophes; d) changements climatiques; e) cartographie mondiale, surveillance de l'occupation des sols et SIG.

45. Les activités régulières que mènent certains organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux dans le cadre de leur mission vont dans le sens des recommandations d'UNISPACE III. Ainsi, l'ESA encourage la coopération internationale, le progrès des connaissances scientifiques ainsi que l'enseignement et la formation en rapport avec l'espace. L'Association de droit international, par l'intermédiaire de son Comité du droit de l'espace, s'emploie à aider le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans l'action qu'il mène pour développer le droit de l'espace; elle contribue sans doute aussi à assurer l'application d'autres recommandations sous un angle juridique.

---

#### Notes

<sup>1</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>2</sup> La Charte, qui avait été annoncée par l'Agence spatiale européenne et le Centre national français d'études spatiales (CNES) lors d'UNISPACE III, est entrée en vigueur en novembre 2000, après avoir été signée par l'Agence spatiale canadienne (ASC) en octobre 2000. Aux termes de la Charte, les satellites de l'ESA, du CNES, de l'ASC, de l'Organisation indienne de recherche spatiale (ISRO), de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis d'Amérique, et de la Commission nationale argentine des activités spatiales (CONAE), peuvent à présent être exploités pour fournir des images d'observation de la Terre aux services de protection civile intervenant lors d'une catastrophe majeure; le nombre d'agences spatiales participant à la Charte devrait augmenter.